



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 mai 2023

Dossier n° : AE 23.0215

Demandeur : VERDIER Loïc

Date d'enregistrement de la demande : 03/04/23

Date limite de candidature : 02/07/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 02/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
AURILLAC	19,33	DELORT Jeanine et Charles	Section BK 1,2,4,95,96j,97k,Section CP 8,9,11,12,14,16,17,78,108,126,140 141,142, Section CB 26jk, Section AA 98, Section AB 91,
YTRAC	1,26	DELORT Jeanine et Charles	Section AP 86,
SANSAC-DE-MARMIESSE	22,09	DELORT Jeanine et Charles	Section ZD 29,164j, Section ZE 24jk,29jk,33jk,47,32jk, 124jklmnop, Section ZH 128,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière